



Légende

-  limite communale
-  limites de zone constructible A ou N

Dans la zone A, les constructions sont admises

Dans la zone B, seules les constructions à usage d'activités sont admises

Dans la zone N, les constructions ne sont pas admises à l'exception de :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et les installations nécessaires à des équipements collectifs
- les constructions et les installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- les constructions et les installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE TROMBORN

Carte Communale

Plan de zonage
Echelle - 1/2000°

Document annexé à la délibération du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes Houve-Pays Boulageois
en date du 30 août 2017

Approbation de la Carte Communale par
A.P n°2017-DDT57/SABER/PAU-26 du 24.10.2017



DATE DE REFERENCE : août 2017



ITB
1 rue du Four
54520 LAXOU
Tél : 03.83.26.34.54